

## Catalogage des images animées dans le Sudoc

---

Avril 2003, révisée en juillet 2003

**Cette fiche technique fait suite aux 3 réunions du Groupe de travail « catalogage des images animées » :**

<b>Lille 3</b>	Marie-Charlotte SELOSSE
<b>Littoral</b>	Caroline TEPEINT
<b>Paris 1</b>	Bénédicte CIOLFI
<b>Paris 8</b>	Emmanuelle SRUH
<b>Paris 13</b>	François HAAS
<b>Paris Musée de l'Homme</b>	Adrien MATTATIA
<b>Reims</b>	Brigitte LORET
<b>Rennes 2</b>	Françoise DESCOTTES
<b>Rennes 2</b>	Agnès COLNOT
<b>ABES</b>	Philippe-Corentin LE PAPE

Fiche rédigée par Philippe-Corentin LE PAPE.

La présente fiche technique s'appuie sur les documents suivants :

- fascicule de documentation AFNOR FD Z 44-065 (septembre 1998) *Catalogage des vidéogrammes : rédaction de la description bibliographique*
- fascicule de documentation AFNOR Z 44-059 (décembre 1987) *Catalogage : choix des accès à la description bibliographique*
- UNIMARC manual, bibliographic format. 2<sup>nd</sup> ed. 1994 complété par :
  - First update (1996)
  - Second update (1998)
  - Third update (2000)
  - Fourth update (2002)

dont elle complète et précise les recommandations pour une application au catalogage des vidéogrammes dans le Sudoc. Elle n'est pas utilisable sans ces documents.

### **Révision de juillet 2003 :**

- ♦ Numérotation des exemples
- ♦ Changement dans l'intitulé du chapitre 2, et ajout d'un § 2.3, pour le code-à-barres commercial
- ♦ Correction dans l'exemple 2 (§ 2.2) : « \$b » au lieu de « \$a »
- ♦ Refonte du § 10.2 (informations codées : champ 115), pour prendre en compte la nouvelle présentation des listes déroulantes dans les grilles de saisie, et la nouvelle valeur « k » (DVD) dans la rubrique « Format (vidéo) » du champ 115.
- ♦ Refonte du § 7.6. Note sur les récompenses (nouvelle étiquette : 334).

## Sommaire

1. Sources principales d'information pour l'établissement de la notice descriptive
2. Référence commerciale et code-à-barres commercial
  - 2.1 *Où la trouver sur le document ?*
  - 2.2 *Comment la transcrire ?*
  - 2.3 *Code-à-barres commercial*
3. Zone du titre et de la mention de responsabilité, accès titres
  - 3.1. *Indication générale du type de document (UNIMARC \$b)*
  - 3.2. *Titres*
  - 3.3. *Traitement des ensembles*
  - 3.4. *Mentions de responsabilité*
4. Zone de l'adresse
  - 4.1. *Date d'édition*
  - 4.2. *Date d'édition supposée, approximative ou incertaine*
  - 4.3. *Mention du distributeur*
  - 4.4. *Mention du producteur*
5. Zone de la description technique
  - 5.1. *Indication spécifique du type de support, nombre d'unités matérielles et quantité d'information enregistrée (\$a)*
  - 5.2. *Autres caractéristiques techniques (\$c) : mentions relatives à la couleur*
  - 5.3. *Autres caractéristiques techniques (\$c) : mentions relatives au son*
  - 5.4. *Format de l'image (rapport largeur/hauteur)*
  - 5.5. *Matériel d'accompagnement*
6. Traitement des ensembles et des collections
  - 6.1. *Faire la différence entre ensembles (regroupant séries, suites, magazines) et collections*
7. Notes
  - 7.1. *Note de contenu*
  - 7.2. *Mention des différentes versions de l'œuvre enregistrée, de sous-titrages spécifiques, etc. présents sur un même vidéogramme*
  - 7.3. *Notes sur les variantes du titre*
  - 7.4. *Note sur l'historique de l'œuvre audiovisuelle*
  - 7.5. *Mention des documents annexes (bande-annonce, filmographie, etc.)*
  - 7.6. *Note sur les récompenses*
8. Accès matières
9. Accès auteurs et codes de fonction
  - 9.1. *Quels accès auteurs ?*
  - 9.2. *Étiquettes UNIMARC à utiliser*
  - 9.3. *Codes de fonction*
10. Informations codées
  - 10.1. *Champ 101 Langue du document*
  - 10.2. *Champ 115 Images projetées, vidéogrammes et films*

# 1. Sources principales d'information pour l'établissement de la notice descriptive

Cf. FD Z 44-065 § 0.5.2 et paragraphe « Sources d'information » en tête des chapitres traitant de chacune des zones de l'ISBD.

## Rappel

- Les *sources internes* (générique) sont en règle générale à **privilégier** par rapport aux *sources externes* (étiquettes collées ou informations inscrites sur le support, jaquette, conteneur, matériel d'accompagnement, documentation issue de la production). Le support lui-même n'est source principale d'information que pour la zone de la description technique (UNIMARC 215). Quant aux notes (UNIMARC 3xx) et à la référence commerciale, toutes les sources disponibles peuvent être mises à profit pour leur rédaction.

Pour cataloguer un vidéogramme, il faut donc être en mesure de le **visionner**.

## 2. Référence commerciale et code-à-barres commercial

FD Z 44-065 § 8 ; UNIMARC 071 (référence commerciale) ; UNIMARC 073 (code-à-barres commercial)

### 2.1 Référence commerciale : où la trouver sur le document ?

- Le numéro commercial, qui constitue la référence du vidéogramme dans le catalogue de l'éditeur, se trouve le plus fréquemment sur le dos (la tranche) du boîtier, parfois aussi sur l'étiquette. C'est en général un numéro sans caractères alphabétiques. Le « code prix » est en revanche constitué de chiffres et de lettres (cette donnée n'est pas à transcrire dans le *Sudoc*). La séquence introduite par les caractères « EDV » est le numéro de l'éditeur, attribué par le CNC (Centre national de la cinématographie). *Ce numéro permet une recherche (clé « Éditeur ») dans BN-Opaline.*

### 2.2 Comment la transcrire ?

- Cf. FD Z 44-065, § 8.2
- Le numéro commercial se transcrit en 071\$a.

#### Exemple 1

071 01 \$a 990103

200 1# \$a @Sculptez vos cuisses et vos fessiers \$b Images animées \$f Catherine Jeannin, Alain Derenne, réal. [...]

- Dans le *Sudoc*, on ne saisit rien en 071\$b — sauf pour les vidéogrammes musicaux (publiés par des éditeurs phonographiques) : on y met le nom de la marque commerciale (cf. catalogage des enregistrements sonores). Le \$b précède le \$a.

#### Exemple 2

071 01 \$b EMI classics \$a 4922469

200 1# \$a @Maria Callas in concert \$b Images animées \$e Hamburg, 1959 and 1962 \$f Maria Callas, S... [et al.]

- Ne pas créer de nouvelle notice si la seule différence entre deux documents est le numéro commercial, les autres informations d'identification étant identiques. (Dans ce cas, répéter le champ 071 au sein d'une seule notice).

## 2.3 Code-à-barres commercial

- La saisie du code-à-barres commercial n'est pas obligatoire. Une étiquette spécifique (073) lui est consacrée.

### Exemple 3

```
071 01 $b EMI classics $a 4922469
073 #1 $a 0724349224698
200 1# $a @Maria Callas in concert $b Images animées $e Hamburg, 1959 and 1962 $f Maria Callas,
S... [et al.]
```

## 3. Zone du titre et de la mention de responsabilité, accès titres

FD Z 44-065 § 1 ; UNIMARC 200

Accès : Z 44-059, Z 44-061, Z 44-079 ; UNIMARC 4--, 5--

### 3.1. Indication générale du type de document (UNIMARC \$b)

- La formule normalisée est : *Images animées*, quel que soit le type de support (celui-ci se mentionne dans la zone de la description technique, UNIMARC 215).

### Exemple 4

```
200 1# $a @Avant que le poisson s'habille... $b Images animées $e la pêche à la poutine en pays
niçois $f ...
215 ## $a 1 cass. vidéo $c ...
```

### 3.2. Titres

Le *titre propre* se transcrit d'après les sources internes (générique) ou, à défaut (et dans l'ordre) : les étiquettes collées ou les informations inscrites sur le support, la jaquette et les informations figurant sur le conteneur, le matériel d'accompagnement, la documentation issue de la production (exemple : conducteur du journal télévisé, déclaration de dépôt légal).

S'il n'a pas été possible de visionner le document, on donnera impérativement en note (304) la source du titre propre.

### Exemple 5

```
304 ## $a Titre propre d'après la jaquette
```

Les indications ci-dessous viennent en *complément* de celles fournies dans le FD Z 44-065.

- 3.2.1.** En cas de DVD permettant de visionner *plusieurs versions linguistiques* d'un même document, retenir comme titre propre celui de la version originale, s'il est présent sur les sources principales d'information.

Si le titre original est absent des sources principales d'information, retenir le titre en français s'il existe (à défaut, prendre le premier cité). Dans ce cas, l'accès au titre original fera l'objet d'un champ 540 (« Titre fourni par le catalogueur », c'est à dire absent du document lui-même), justifié dans une note 312 : 312 ##\$aTitre original : « ... » (voir § 7.3.2).

- 3.2.2. Titres parallèles** (DVD en particulier) : ne transcrire en titre parallèle que le titre en français s'il est présent (en 200\$d, et en 510\$a). Si le titre en français a été pris en titre propre : ne pas transcrire de titres parallèles.

### Exemple 6

```
200 1# $a @There's no business like show business $b Images animées $d = La joyeuse parade $f ...
$z fre
510 ## $a La @joyeuse parade $z fre
```

- ♦ **3.2.3. Transcription des titres et mentions de responsabilité en écritures non latines** : en application des consignes du *Sudoc*, employer les tables de translittération / romanisation normalisées ISO.

**Exemple 7**

**200 1# \$a** @Bronenosec Potemkin **\$b** Images animées **\$d** = Le cuirassé Potemkine **\$f** Sergej Eizenštejn, réal. **\$g** ...

Dans le champ 100, cocher les valeurs suivantes :

*Code de modification de la notice* : Notice modifiée

*Code de translittération* : Norme ISO pour la translittération

*Alphabet du titre* : selon l'alphabet du titre propre sur le document (cyrillique, grec,...)

Pour les écritures autres que le cyrillique et le grec, si on ne sait pas lire l'écriture du titre (et seulement dans ce cas), prendre en titre propre une autre version du titre figurant sur le document, et le signaler dans une note (304) :

**Exemple 8**

**304 ## \$a** Titre propre en bengali

- ♦ **3.2.4. Documents composites (contenant plusieurs œuvres) : choix des titres**

Si le document porte jusqu'à 10 titres : les mentionner tous (en l'absence de titre d'ensemble : 3 titres dans le champ 200 à raison d'un sous-champ \$a par titre, le reste en 327 avec indicateur 1 à 0 ; en cas de titre d'ensemble : tous les titres dans le champ 327 avec indicateur 1 à 1). S'il y en a davantage : en mentionner au minimum 10, libre aux autres bibliothèques désireuses d'utiliser la notice de compléter l'information si elles le souhaitent.

**Accès titres supplémentaires** : obligatoires pour tous les titres cités en 200 (sauf le 1<sup>er</sup>), à raison d'un champ 423 par titre. Si les titres sont cités intégralement dans la note de contenu (cas où le document présente un titre d'ensemble), les accès aux titres des œuvres contenues sont facultatifs. Lorsqu'on les fait, utiliser un champ 464 par titre.

**Exemple 9**

**200 1# \$a** @Francesco, giullare di Dio **\$b** Images animées **\$d** = Onze fioretti de François d'Assise **\$f** Roberto Rossellini, réal., scénario **\$g** Renzo Rossellini, mus. **\$g** Luigi Giacosi, prod. **\$g** Otello Martelli, dir. fotogr. **\$g** [interprètes pris de la vie réelle] **\$c** Anno uno **\$f** Roberto Rossellini, réal. **\$g** Roberto Rossellini, Marcella Mariani, Luciano Scaffa, scénario **\$g** Mario Nascimbene, mus. **\$g** Sergio Iacobis, prod. **\$g** Mario Montuori, dir. fotogr. **\$g** Luigi Vannucchi, Dominique Darel... [et al.], act.

**312 ## \$a** « Francesco, giullare di Dio » d'après les « Fioretti » de Saint François d'Assise

**312 ## \$a** Autre version du titre : « Onze Fioretti de Saint François d'Assise »

**423 ## \$t** @Anno uno

**510 ## \$a** @Onze fioretti de François d'Assise **\$z** fre

**517 ## \$a** @Onze Fioretti de Saint François d'Assise

*Commentaire : ce DVD double face contient deux films de Rossellini (Francesco, giullare di Dio et Anno uno). (voir aussi § 10.1 pour ce qui concerne les versions linguistiques de ce vidéogramme).*

*Le deuxième titre est introduit non par un \$a, mais par un \$c, en raison du fait que les mentions de responsabilité relatives au premier film sont citées à la suite de celui-ci, en application du § 1.5.4.1.9.3 du FD Z 44-065 (« Lorsque les œuvres individuelles ont des mentions de responsabilité communes à certains titres mais pas à tous... »).*

*Le titre du deuxième film est indexé dans un champ 423.*

*Pour ce qui est du titre parallèle, voir § 3.2.2.*

*Pour la variante du titre, voir § 3.2.5 et 7.3.2.*

**Exemple 10**

200 1# \$a @Pas de pitié pour Mme Ronchon \$b Images animées \$a Une maîtresse en détresse \$a La souris de la jungle... \$f ...  
 327 0# \$a Docteur Rosie (10 min 33 s) \$a Les petites sœurs quelle galère (9 min 18 s) \$a Retour au Far-West (4 min 54 s) \$a Les petits monstres (7 min 36 s)  
 423 ## \$t Une @maîtresse en détresse  
 423 ## \$t La @souris de la jungle  
 423 ## \$t @Docteur Rosie  
 423 ## \$t Les @petites sœurs quelle galère FACULTATIFS  
 423 ## \$t @Retour au Far-West  
 423 ## \$t Les @petits monstres

**Exemple 11**

200 1# \$a @Léo Ferré sur la scène \$b Images animées \$f ...  
 327 1# \$a Le chien \$a Rotterdam \$a La fleur de l'âge \$a A toi \$a La mélancolie \$a Les souvenirs \$a Les étrangers \$a Vitrites \$a L'oppression \$a Avec le temps \$a Vingt ans \$a Préface \$a Les poètes \$a La damnation \$a Pépée \$a Night and day \$a Comme à Ostende \$a Ne chantez pas la mort \$a Richard \$a La solitude \$a Ni Dieu ni maître  
 464 ## \$t Le @chien  
 464 ## \$t @Rotterdam  
 464 ## \$t La @fleur de l'âge  
 464 ## \$t @A toi  
 464 ## \$t La @mélancolie  
 464 ## \$t Les @souvenirs  
 464 ## \$t Les @étrangers  
 464 ## \$t @Vitrites  
 464 ## \$t L'@oppression  
 464 ## \$t @Avec le temps  
 464 ## \$t @Vingt ans  
 464 ## \$t @Préface  
 464 ## \$t Les @poètes  
 464 ## \$t La @damnation  
 464 ## \$t @Pépée  
 464 ## \$t @Night and day  
 464 ## \$t @Comme à Ostende  
 464 ## \$t @Ne chantez pas la mort  
 464 ## \$t @Richard  
 464 ## \$t La @solitude  
 464 ## \$t @Ni Dieu ni maître

FACULTATIFS

**Exemple 12**

200 1# \$a La @trilogie de Pasolini \$b Images animées \$f ...  
 327 1# \$a Il Decamerone \$a I racconti di Canterbury \$a Il fiore delle mille e una notte  
 464 ## \$t Il @Decamerone  
 464 ## \$t I @racconti di Canterbury  
 464 ## \$t Il @fiore delle mille e una notte

*Commentaire : dans ce cas aussi les accès aux titres des œuvres contenues sont facultatifs — mais leur absence serait incompréhensible, impardonnable.*

- ♦ **3.2.5. Variantes de titre**

Les variantes de titre qui n'ont pas été retenues en titre propre ni en titre parallèle peuvent figurer en note (312) toutes les fois que cela semble utile — en particulier dans le cas d'une œuvre audiovisuelle tirée d'une œuvre antérieure portant un titre différent (voir § 7.3). Un accès à la variante du titre pourra en outre être établi (517 s'il figure sur le document, 540 « *Titre ajouté par le catalogueur* » ou 541 « *Titre traduit ajouté par le catalogueur* »). Cette dernière étiquette convient lorsque le vidéogramme est constitué d'un document dans sa version originale, connu sous son titre français (ce dernier ne figurant pas sur le vidéogramme).

### ♦ 3.2.6. Variantes de titre : œuvres musicales

Par souci de cohérence avec les autres documents musicaux décrits dans le *Sudoc*, l'établissement d'une *vedette titre musical* est obligatoire lorsque le vidéogramme contient une ou plusieurs œuvre(s) musicale(s). Le champ UNIMARC *ad hoc* est 500, lié à la notice d'autorité correspondante. Pour l'établissement de la vedette titre, se référer à la norme NF Z 44-079, novembre 1993, *Forme et structure des vedettes titres musicaux*.

#### Exemple 13

200 1# \$a The @cunning little vixen \$b Images animées \$d = La petite renarde rusée \$f Brian Large, réal. \$g Leoš Janáček, mus. \$g ...  
500 ## \$3 <PPN> @Príhody lisky Bystrousky

Commentaire : ce DVD contient un enregistrement public, réalisé au théâtre du Châtelet à Paris, de l'opéra « La petite renarde rusée », de Leoš Janáček.

### 3.3. Traitement des ensembles

Cf. *infra* § 6.

### 3.4. Mentions de responsabilité

#### ♦ 3.4.1. Quelles responsabilités citer en 200 ?

Toutes celles correspondant aux fonctions citées dans le FD Z 44-065, § 1.5, dans la limite de trois noms de personne ou de collectivité par fonction (cf. FD Z 44-065, § 1.5.3.3.2). S'agissant des *acteurs*, on pourra citer en note (323 « Note sur les interprètes, pour les films, les vidéogrammes et les enregistrements sonores ») les noms qui n'ont pu être donnés en 200.

#### Exemple 14

200 1# \$a Les @portes de la nuit \$b Images animées \$f Marcel Carné, réal. \$g Jacques Prévert, scénario, dial. \$g Joseph Cosma, mus. \$g Pierre Brasseur, Serge Reggiani, Yves Montand... [et al.], act.  
323 ## \$a Autres interprètes : Nathalie Nattier, Saturnin Fabre, Raymond Bussière, Jean Vilard, Sylvia Bataille, Jeanne Marken

Les mentions de responsabilité correspondant à des fonctions qui ne sont pas citées dans le FD Z 44-065, § 1.5 seront données, si on le juge utile, non dans le champ 200, mais en note (322 : « Note sur le générique, pour les films, les vidéogrammes et les enregistrements sonores »).

#### Exemple 15

200 1# \$a @Que viva Mexico ! \$b Images animées \$f Sergei Mikhailovitch Eisenstein, Grigori Aleksandrov, réal.  
322 ## \$a Collaborateurs : Nikita Orkov, Nicolai Olonovski, Youri Yakouchev, Victor Babouchkine

Les fonctions sont données en français sous forme abrégée (FD Z 44-065, Annexe D), quelle que soit la langue du document. Cf. FD Z 44-065, § 1.5.4.2.1.

#### ♦ 3.4.2. Accès auteurs

Cf. *infra*, § 9.

#### ♦ 3.4.3. Regroupement des fonctions

Se reporter au FD Z 44-065, § 1.5.4.1.7. *Lorsqu'une personne ou une collectivité exerce plusieurs fonctions, si ces fonctions sont de types différents (auteur, interprète, participant) on transcrit le nom de la personne ou de la collectivité autant de fois et dans l'ordre des fonctions qu'elle exerce.*

#### Exemple 16

200 1# \$a @Border line \$b Images animées \$f Danièle Dubroux, réal., scénario \$g Jean-Marie Sénia, mus. \$g Danièle Dubroux, David Léotard, André Dussohier... [et al.], act.



Si ces fonctions sont de même type, on transcrit le nom de la personne ou de la collectivité une seule fois, suivi de toutes les mentions de fonction qu'elle exerce.

**Exemple 17**

200 1# \$a @Carrément à l'ouest \$b Images animées \$f Jacques Doillon, réal., scénario \$g Caroline Ducey, Lou Doillon, Guillaume Saurrel... [et al.], act.

## 4. Zone de l'adresse

### FD Z 44-065 § 4 ; UNIMARC 210

L'adresse éditoriale est celle correspondant au vidéogramme édité (l'objet que l'on est en train de décrire), et non à l'œuvre (ou aux œuvres) audiovisuelle(s) préexistante(s). Cette remarque s'applique aux responsabilités commerciales à mentionner ici, de même qu'à la date d'édition à reporter en \$d et en 100. Les responsabilités commerciales et date(s) relatives à l'œuvre (ou aux œuvres) préexistantes se mentionnent en note (306 : note sur la zone de l'adresse. FD Z 44-065 § 7.4 Notes sur l'histoire de la mise à disposition publique).

#### 4.1. Date d'édition

Lorsque la seule date figurant sur le vidéogramme est celle du *copyright graphique* (portée sur la jaquette), la retenir comme date d'édition. La transcrire en 100 et en 210\$d (sans crochets).

#### 4.2. Date d'édition supposée, approximative ou incertaine

Toute date incertaine ou approximative se donne en 210\$d entre crochets, et doit être justifiée en note (306 note sur la zone de l'adresse). Cf. FD Z 44-065, § 4.3.4.8. Cependant, lorsque la seule date figurant sur le document est celle du *copyright graphique* — c'est très souvent le cas —, on considérera qu'elle vaut date d'édition. C'est donc elle qu'on portera en 210\$d (sans crochets, sans la faire précéder de la mention « cop. », sans justification en note) et en 100.

##### ♦ 4.2.1. Date supposée (c'est à dire établie autrement qu'à partir des sources principales d'information)

**Exemple 18**

210 ## ...\$d [2002]  
306 ## \$a Publié en 2002 d'après le catalogue de l'éditeur

**Exemple 19**

210 ## ...\$d [2002]  
306 ## \$a Publié en 2002 d'après la date de réception du document

(Pour les vidéogrammes acquis auprès de l'ADAV par exemple, pour lesquels on sait de manière certaine qu'ils sont diffusés l'année même de leur publication..)

Dans le champ 100 :

dans la case « codes date » choisir « certain », puis dans la case « année de début » donner la même date qu'en 210.

##### ♦ 4.2.2. Date probable ou approximative

**Exemple 20**

210 ## ...\$d [1994?]  
306 ## \$a Date d'édition probable d'après...

**Exemple 21**

210 ## ...\$d [ca 1994]  
306 ## \$a Date d'édition approximative d'après...



### Exemple 22

210 ## ...\$d [199.?)

306 ## \$a Date d'édition approximative d'après...

Dans le champ 100, deux possibilités :

1 — dans la case « codes date » choisir « certain », puis dans la case « année de début » donner la partie de la date dont on est sûr (au moins deux caractères), complétée par un ou deux X : 199X, 19XX

Dans ce cas :

- la date apparaissant dans la liste abrégée des notices sera celle fournie dans « année de début » : 199X dans l'exemple ci-dessus.
- la limitation par date fonctionnera sur toutes les années dont les premiers chiffres sont identiques à ceux fournis. Dans l'exemple ci-dessus : toutes les années de 1990 à 1999. Exemple de recherche dans WinIBW : APU 1999 ; CHE ... ; même résultat dans l'interface WWW du *Sudoc*.

2 — dans la case « codes date » choisir « incertain », dans la case « année de début » donner la date la plus ancienne possible, dans la case « année de fin » donner la date la plus récente possible, sans X. Par exemple : *Année de début* : 1992 / *Année de fin* : 1997. Exporté en UNIMARC : f19921997

Dans ce cas :

- la date apparaissant dans la liste abrégée des notices sera celle de la case « année de début » : 1992 dans l'exemple ci-dessus.
- la limitation par date fonctionnera sur toutes les années comprises dans la fourchette indiquée, y compris les bornes (dans l'exemple ci-dessus : 1992 à 1997). Exemple de recherche dans WinIBW : APU 1996 ; CHE ... ; même résultat dans l'interface WWW du *Sudoc*.

☞ *Attention : dans le champ 100, ne pas garnir la case « copyright » à la place de la date d'édition (« date de début »), même si les deux dates sont identiques (comme presque toujours).*

### 4.3. Mention du distributeur

La donner à chaque fois qu'elle figure sur le document.

### 4.4. Mention du producteur

Rappel (cf. FD Z 44-065, § 4.2.1.1.1) : la mention du producteur n'est faite en zone de l'adresse que lorsqu'elle s'applique au vidéogramme édité lui-même (la cassette, le DVD), non à la production audiovisuelle préexistante (le film, l'émission de télévision etc. d'origine). La mention du producteur de l'œuvre préexistante est donnée en note (306), associée au copyright correspondant (cf. FD Z 44-065, § 7.4.2).

### Exemple 23

306 ## \$a Copyright : MGM, cop. 1943

### Exemple 24

306 ## \$a Copyright : Films du losange ; La Sept, cop. 1987

En pratique, retenir le producteur en zone de l'adresse s'il est associé sur le document au *copyright du vidéogramme édité*.

## 5. Zone de la description technique

FD Z 44-065 § 5 ; UNIMARC 215

### 5.1. Indication spécifique du type de support, nombre d'unités matérielles et quantité d'information enregistrée (\$a)

#### ♦ 5.1.1. On donne ici, successivement :

- le nombre d'unités matérielles
- le type spécifique de support, complété si besoin est (entre parenthèses) d'une précision (modèle, toute autre indication d'un système technique) permettant de déterminer l'appareil de lecture approprié
- de la durée globale du vidéogramme (entre parenthèses)

#### Exemple 25

215 ## \$a 1 cass. vidéo (VHS) (1 h 7 min)

Pour les DVD, indiquer la *zone de fabrication/diffusion* (déterminant l'appareil de lecture) après l'indication spécifique du type de support, sans parenthèses. Donner cette indication pour toutes les zones, sauf pour la zone 2 (Europe) :

#### Exemple 26

215 ## \$a 1 DVD zone 1

Les zones attribuées aux DVD sont les suivantes :

Zone 0 : Elle permet de lire les DVD toutes zones confondues.

Zone 1 : Etats-Unis, Canada

Zone 2 : Europe, Japon, Groënland, Egypte, Afrique du Sud et Moyen Orient

Zone 3 : Taïwan, Corée du Sud, Philippines et l'Indonésie

Zone 4 : Mexique, Amérique du Sud, Australie et Nouvelle Zélande

Zone 5 : Russie, Europe de l'Est, Inde et Afrique

Zone 6 : La Chine

Zone 8 : les DVD projetés dans les avions.

Source : <http://www.profilweb.com/dossiers/dvd.html>

**DVD double face** : le mentionner immédiatement après l'indication spécifique du type de support, avant l'éventuelle mention de la zone de fabrication/diffusion :

#### Exemple 27

215 ## \$a 1 DVD double face zone 5

#### ♦ 5.1.2. Durée des parties

La durée donnée dans la zone de la description technique (en 215\$a) est la durée *globale* du document décrit. La durée des parties est donnée en note si on le souhaite.

Pour les parties composantes qui sont citées en note de contenu, la durée est donnée à la suite des titres :

#### Exemple 28

327 1# \$a La bête (10 min 32 s) / Éric Lemasson ...

Pour les autres (y compris celles citées en 200 lorsqu'il n'y a pas de titre d'ensemble), le faire en 307 :

**Exemple 29**

200 1# \$a @Pas de pitié pour Mme Ronchon \$b Images animées \$a Une maîtresse en détresse \$a La souris de la jungle... \$f ...  
307 ## \$a Pas de pitié pour Mme Ronchon : 10 min 16 s ; Une maîtresse en détresse : 11 min 12 s ; La souris de la jungle : 7 min 48 s  
327 0# \$a Docteur Rosie (10 min 33 s) \$a Les petites sœurs quelle galère (9 min 18 s) \$a Retour au Far-West (4 min 54 s) \$a Les petits monstres (7 min 36 s)

**Exemple 30**

200 1# \$a @Amália, uma estranha forma de vida \$b Images animées \$f ...  
215 ## \$a 5 cass. vidéo (VHS) (5 h) \$c coul. avec séquences n. et b. (PAL), sonore  
307 ## \$a Durée de chaque cassette : environ 1 h

## 5.2. Autres caractéristiques techniques (\$c) : mentions relatives à la couleur

Se conformer à la norme (Z 44-065, § 5.2.2.3). Lorsque couleur et noir et blanc sont présents sans qu'il y ait prédominance de l'un, noter :

**Exemple 31**

215 ## \$a ... \$c coul. et n. et b.

La formulation :

**Exemple 32**

215 ## \$a ... \$c coul. avec séquences n. et b.

s'applique à un vidéogramme dans lequel la couleur prédomine.

## 5.3. Autres caractéristiques techniques (\$c) : mentions relatives au son

Ne pas employer d'abréviations. Noter, selon le cas :

sonore

muet

silencieux (c'est-à-dire : sans aucun son, à la différence de « muet », qui comporte généralement musique ou bruitage)

*Toujours* noter la mention relative au son.

## 5.4. Format de l'image (rapport largeur/hauteur)

Ne pas le mentionner en 215, mais en note (307 : note sur la description technique, facultative) :

**Exemple 33**

307 ## \$a Format image : 16/9

## 5.5. Matériel d'accompagnement

La mention des brochures qui accompagnent fréquemment les vidéogrammes est faite en \$e. Elle est complétée d'une description physique, conforme aux prescriptions données pour la zone de la collation des monographies (Z 44-050, § 5), entre parenthèses :

**Exemple 34**

215 ## ... \$e 1 brochure (27 p. : ill.)

Le contenu de la brochure peut être détaillé en note (307) :

**Exemple 35**

**215 ## ... \$e** 1 brochure (106 p. : ill. en noir et en coul.)

**307 ## \$a** Brochure : livret original tchèque, avec trad. en français, anglais, allemand

## 6. Traitement des ensembles et des collections

☞ Voir aussi la fiche technique sur le catalogage des monographies en plusieurs volumes  
[http://carmin.sudoc.abes.fr/cgi-bin/access/guide/regles/Catalogage/Regles\\_MultiVolumes.htm](http://carmin.sudoc.abes.fr/cgi-bin/access/guide/regles/Catalogage/Regles_MultiVolumes.htm)

### 6.1. Faire la différence entre ensembles (regroupant séries, suites, magazines) et collections

Les ensembles font l'objet d'un champ 225 (ISBD zone 6) et d'un champ 461 sans lien (indexation du titre de l'ensemble), ou d'un traitement en 200 de type « titre commun-titre dépendant » (\$a suivi de \$h et/ou \$i). Les collections font l'objet d'un champ 225 (ISBD zone 6) et d'un champ 410 avec lien vers la notice décrivant la collection.

On appliquera exactement les définitions données par le FD Z 44-065 au § 6.1 *Domaine d'application*. Ne seront donc considérées comme *collections* que les *collections éditoriales*, ce qui, pour les vidéogrammes édités, exclut les séries TV. Ces dernières seront traitées comme des ensembles. Par exemple, les publications des numéros de la série TV *Le dessous des cartes* (dont certains titres sont d'ailleurs publiés dans la collection *Découvertes*) pourraient théoriquement être traitées des deux manières suivantes :

1.

**Exemple 36**

**200 1# \$a** Le @dessous des cartes **\$e** études de géopolitique **\$i** Amérique latine **\$b** Images animées **\$f** ...

ou :

2.

**Exemple 37**

**200 1# \$a** @Amérique latine **\$b** Images animées **\$f** ...

**225 1# \$a** Le @dessous des cartes **\$e** études de géopolitique **\$f** ... **\$v** ...

**461 ## \$t** Le @dessous des cartes **\$v** ...

Cependant la méthode 1, en raison des éventuels éléments « parasites » qui peuvent venir s'intercaler entre titre commun et titre dépendant (sous-titre, mentions de responsabilité...) n'est recommandée que lorsque le titre particulier est *non significatif*. Par exemple :

**Exemple 38**

**200 1# \$a** @Apostrophes **\$i** Émission du 11 mars 1985 **\$b** Images animées **\$f** ...

On s'aidera du fascicule de documentation Z 44-050 (appliqué aux monographies imprimées), § 1.1.4.4.1, pour déterminer les cas pour lesquels la méthode « Titre commun. Titre dépendant » doit être retenue :

- Les volumes ne portent pas de titre, mais seulement une mention de tomason ou de date ;
- Les volumes portent des titres qui désignent des tranches successives : alphabétiques, numériques, chronologiques ou géographiques ;
- Les volumes portent des titres composés de mots non significatifs ou de termes génériques.

Et on fera en sorte de ne pas panacher les méthodes pour les différents volumes d'un même ensemble.

Dans le Sudoc, le champ 225 n'est indexé que dans les index COL et TOU (il n'est ni dans TCO, ni dans MTI), le 461 n'est indexé que dans les index TIR et TOU.

## 7. Notes

FD Z 44-065 § 7 ; UNIMARC 3--

### 7.1. Note de contenu

FD Z 44-065 § 7.2 ; UNIMARC 327

- ♦ 7.1.1. Généralités : Voir ci-dessus, 3.2.4.
- ♦ 7.1.2. Quelles responsabilités citer en 327 ?

Lorsqu'il y a lieu de rédiger une note de contenu, les règles relatives aux mentions de responsabilité énoncées pour le champ 200 s'appliquent (cf. *supra* 3.4).

#### Exemple 39

200 1# \$a @Droits au cœur \$h 1 \$b Images animées

327 1# \$a L'orange = The orange / Diane Chartrand, réal., scénario ; Normand Roger, Denis Chartrand, mus. Cop. : Office national du film du Canada, 1992 \$a Papa = Daddy / Michèle Pauzé, réal. scénario ; Pierre F. Brault, mus. ; Josée Novembre, Alexandre Guédon, Gélím Lou... [et al.], voix. Cop. : Office national du film du Canada, 1991 \$a Porte à porte = Door to door / Zabelle Côté, réal., scénario ; Eldon Rathburn, mus. Cop. : Office national du film du Canada, 1992 \$a 1, 2, 3 Coco / Pierre M. Trudeau, réal, scénario ; Louis Gagné, mus. ; Elène Dallaire, Candice de Souza, Jason de Souza... [et al.], voix. Cop. : Office national du film du Canada, 1991 \$a Une famille pour Maria = A family for Maria / Lina Gagnon, réal., scénario ; Normand Roger, mus. ; Anne Loranger-King, Prunelle Roger, voix. Cop. : Office national du film du Canada, 1992 \$a T.V. Tango / Martine Chartrand, réal., scénario ; Denis Laroche, mus. ; Sylvie Dumontier, Brigitte Poudrier, Martine Chartrand... [et al.], voix. Cop. : Office national du film du Canada, 1992 \$a Voir le monde = To see the world / Francine Desbiens, réal., scénario ; Robert M. Lepage, mus. ; Vincent Hamel, Pascal Lafrenière, Alexandra Laverdière... [et al.], voix. Cop. : Office national du film du Canada, 1992

- ♦ 7.1.3. Note sur le contenu (FD Z 44-065 § 7.2.1) ou note « informelle » (FD Z 44-065 § 7.2.2 dernier alinéa)

Lorsque la structure du champ 327 (expressément destinée à la citation de titres, éventuellement complétés de mentions de responsabilité et d'autres éléments) ne convient pas, utiliser le champ 303 « note générale sur la description bibliographique ».

#### Exemple 40

200 1# \$a @Stratégies vidéo \$h N°21 \$i février 82 \$b Images animées

303 ## \$a Réunit actualités et films publicitaires du mois

#### Exemple 41

200 1# \$a @Abbado in Berlin \$b Images animées \$e the first year

303 ## \$a Contient l'enregistrement en concert de : Symphony n°1 / Gustav Mahler ; Brian Large, réal. ; Christoph Adler, son ; Berliner Philharmoniker, orch. ; Claudio Abbado, dir.

## 7.2. Mention des différentes versions de l'œuvre enregistrée, de sous-titrages spécifiques, etc. présents sur un même vidéogramme

Voir aussi § 10.1 Données codées. Champ 101, langue du document

- ♦ Ce paragraphe concerne en particulier (mais non exclusivement) les différentes versions *linguistiques* d'une même œuvre présentes sur un même support (DVD principalement).
- ♦ D'après la norme, la mention des versions linguistiques se note dans la **zone de l'édition** (UNIMARC 205) à la condition « que les sources d'information retenues pour la transcription du titre propre fassent état d'un remaniement ou d'une version modifiée ; qu'entre les différentes éditions ou versions identifiées, il y ait identité de la zone 1 et des opérateurs commerciaux. » Étant donné qu'on dispose très rarement des informations permettant d'établir ces deux conditions, la version linguistique sera donnée en note.
- ♦ Dans la mesure où le document audiovisuel peut comporter des types de version autres que les variantes linguistiques (pour les sourds et malentendants par exemple), ou des sous-titrages spécifiques, ou le tout à la fois, c'est l'étiquette 300 qui a été retenue pour cette note (de préférence à 302 ou 307).

### Exemple 42

300 ## \$a Version originale en portugais. Sous-titres en portugais, français, anglais, espagnol.  
Versions doublées en français, anglais, espagnol

Commentaire : Dans ce cas, les sous-titres sont affichables à la demande lors de la visualisation de la version originale. Le vidéogramme permet en outre de visualiser des versions doublées non sous-titrées.

### Exemple 43

300 ## \$a Version originale en français sous-titrée en allemand

Commentaire : Dans ce cas, les sous-titres s'affichent systématiquement lors de la visualisation.

### Exemple 44

300 ## \$a Sous-titres pour les sourds et les malentendants

### Exemple 45

300 ## \$a Version originale en anglais. Sous-titres en français, italien, grec, arménien. Sous-titres pour malentendants en français. Versions doublées en français, italien, grec.

## 7.3. Notes sur les variantes du titre

Voir aussi § 3.2.

### 7.3.1. Mention du titre de l'œuvre préexistante, dont l'œuvre audiovisuelle est une adaptation

Lorsque l'œuvre audiovisuelle qui fait l'objet du vidéogramme catalogué est une adaptation d'une œuvre préexistante, on cite le titre de cette dernière en note 312 (Note sur les titres associés). Un accès peut en outre être ménagé à ce titre, dans un champ 517. L'auteur de l'œuvre originale fait l'objet d'un champ 702, avec code de fonction 100.

### Exemple 46

200 1# \$a La @cérémonie \$b Images animées \$f Claude Chabrol, réal., adapt., dial. \$g Ruth Rendell, aut. adapté \$g Caroline Eliacheff, adapt., dial. \$g Matthieu Chabrol, mus. \$g Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset... [et al.], act.  
312 ## \$a D'après le roman « Judgement in stone »  
517 ## \$a @Judgement in stone  
7.. .. \$3 <PPN>... \$4 ...  
702 1# \$3 <PPN>Rendell, Ruth (1930-....) \$4 100

### ♦ 7.3.2. Autres notes sur les variantes du titre

Le même dispositif que ci-dessus est mis à contribution pour toute autre mention de variantes du titre : titre original lorsque celui-ci n'a pas été transcrit dans la zone du titre et de la mention de responsabilité (voir § 3.2.1), autre variante du titre présent ou non sur le vidéogramme. Cependant pour l'accès, on utilisera le champ 45-, 51- ou 54- approprié à la nature de la variante du titre. (Cf. § 3.2.2 et 3.2.5). L'emploi des étiquettes 45- pour l'accès dispense de la rédaction d'une note (voir 7.3.2.1 et 7.3.2.2).

#### Exemple 47

**200** 1# \$a @Francesco, giullare di Dio \$b Images animées \$d = Onze fioretti de François d'Assise \$f Roberto Rossellini, réal., scénario \$g ...  
**312** ## \$a Autre version du titre : « Onze Fioretti de Saint François d'Assise »  
**510** ## \$a @Onze fioretti de François d'Assise \$z fre  
**517** ## \$a @Onze Fioretti de Saint François d'Assise

*Commentaire : le titre parallèle retenu en 200 est celui du générique (première des sources principales d'information). Il figure sur la jaquette dans une formulation légèrement différente, qu'on a transcrite en note et à laquelle on a ménagé un accès.*

#### 7.3.2.1. Utilisation du champ 453 :

Le champ 453 reçoit le titre de la version en français (ou en une autre langue que celle de la version originale) lorsque le document catalogué est une version originale, et que le titre en français (ou en une autre langue) n'a pas été pris en titre parallèle. L'emploi du 453 suppose qu'il existe effectivement une version publiée sous le titre qu'on souhaite y placer.

#### Exemple 48

**200** 1# \$a @Tacones lejanos \$b Images animées \$f Pedro Almodovar, réal., scénario \$g ...  
**453** ## \$t @Talons aiguilles

*Commentaire : ce vidéogramme contient le film « Tacones lejanos » dans sa la version originale. Il a semblé utile de mentionner le titre de la version française (« Talons aiguilles ») — qui ne figure pas sur le document — et de lui ménager un accès.*

En revanche, lorsqu'on souhaite simplement traduire un titre propre exprimé dans une langue peu répandue, de manière à en faciliter la compréhension, on aura recours à une note 312 et à un champ 541 (titre traduit par le catalogueur) pour l'accès éventuel.

#### 7.3.2.2. Utilisation du champ 454 :

Le champ 454 reçoit le titre de la version originale lorsque le document catalogué est une version dans une autre langue, et qu'il ne contient pas la version originale.

#### Exemple 49

**200** 1# \$a @Talons aiguilles \$b Images animées \$f Pedro Almodovar, réal., scénario \$g ...  
**454** ## \$t @Tacones lejanos

*Commentaire : voici le cas inverse de l'exemple ci-dessus : la version doublée en français de « Tacones lejanos », le titre original ne figurant pas sur le document.*

## 7.4. Note sur l'historique de l'œuvre audiovisuelle

### FD Z 44-065 § 7.3.2

Utiliser le champ **305**.

#### Exemple 50

**305** ## \$a Enregistrement public au théâtre des Champs-Élysées le 6 février 1984



## 7.5. Mention des documents annexes (bande-annonce, filmographie, etc.)

Utiliser le champ **320** (note sur les annexes).

### Exemple 51

**320 ## \$a** Essais des acteurs. Bande-annonce. Galerie de photos. Filmographie

Les parties portant un *titre significatif* sont à mentionner dans la *note de contenu* (327 — ou éventuellement 303, voir *supra* § 7.1) plutôt que dans la note sur les annexes.

Pour les DVD principalement : ne pas mentionner la présence de chapitrage.

## 7.6. Note sur les récompenses

L'étiquette appropriée est **334**. On y insérera :

- en \$b : le nom de la récompense, suivi, après une virgule et un espace, de celui du festival ou de la manifestation ;
- en \$c : l'année d'obtention de la distinction ;
- en \$d : le code du pays d'obtention de la distinction (la table des codes de pays est la même que celle à employer dans le champ 102).

### Exemple 52

**334 ## \$b** Lion d'or, Festival de Venise **\$c** 2000 **\$d** IT

Il est en principe possible de ne pas structurer la note en sous-champs (elle est alors intégralement en \$a), mais ce type de formulation n'est pas recommandé lorsqu'on catalogue dans le *Sudoc* — sauf pour une note d'information dont le contenu ne s'accommoderait pas de la structure en \$b, \$c, \$d. Elle pourra en revanche résulter d'une conversion de données issues d'une source externe :

### Exemple 53

**334 ## \$a** Lion d'or, Festival de Venise, 2000

Le \$a est exclusif de tous les autres sous-champs.

En cas d'obtention de plusieurs prix : un champ 334 par prix.

L'étiquette 334 ne pouvant être utilisée dans le *Sudoc* que depuis septembre 2003, on trouvera dans les notices antérieures des notes sur les récompenses étiquetées 305 :

### Exemple 54

**305 ## \$a** Lion d'or, Festival de Venise, 2000

## 8. Accès matières

### Rappel

On ne fait pas de vedettes matières pour la fiction, quel que soit le type de document — vidéogrammes compris.

## 9. Accès auteurs et codes de fonction

### 9.1. Quels accès auteurs ?

Le groupe de travail recommande qu'on fasse une vedette pour toute personne ou collectivité citée dans le champ 200. Pour celles citées en note (322, 323 ou 327), les vedettes sont facultatives.

### 9.2. Étiquettes UNIMARC à utiliser

Réalisateur : 700 (700 et 701 le cas échéant).

Autres fonctions : 702 ou 712 suivant le cas.

### 9.3. Codes de fonction

Accessoiriste	633
Acteur	005
Adaptateur	010
Animation	018
<i>N'utiliser qu'en cas d'emploi de la technologie (sinon, utiliser 040 « Artiste »)</i>	
Animation	040
<i>N'utiliser que s'il n'y a pas d'emploi de la technologie (dans ce cas, utiliser 018)</i>	
Artiste de cirque	200
Auteur adapté	100
Auteur de l'animation	018
<i>N'utiliser qu'en cas d'emploi de la technologie (sinon, utiliser 040 « Artiste »)</i>	
Auteur de l'animation	040
<i>N'utiliser que s'il n'y a pas d'emploi de la technologie (dans ce cas, utiliser 018)</i>	
Auteur de l'œuvre préexistante	100
Auteur des dialogues	090
Auteur des commentaires	090
<i>Ne pas confondre avec 550 « Voix parlée », qui s'applique à celui ou celle qui dit les commentaires</i>	
Cascadeur	726
Chant (récital)	721
Chant (rôle chanté dans un spectacle ou film dramatique ou musical : opéra, opérette, comédie musicale...)	755
Chef de chœur	195
Chef d'orchestre	250
Chef monteur image	370
Chorégraphe	200
Commentaires (auteur des commentaires)	090
<i>Ne pas confondre avec 550 « Voix parlée », qui s'applique à celui ou celle qui dit les commentaires</i>	
Compositeur de la musique	230
Conférencier	\$4 070 \$4 210 (saisir les deux codes, dans cet ordre)
Conseiller scientifique	695
Costumes	632
Danseur	275
Décors	632
Dialogues (auteur des dialogues)	090
Directeur artistique	300
Directeur de la photographie	600
Directeur de la production ( <i>responsabilité commerciale</i> )	630
Distributeur ( <i>responsabilité commerciale</i> )	310
Eclairages	632

Effets spéciaux	633
Humoriste	207
Idée originale (« Idée originale de... », « histoire de... »)	245
Ingénieur du son	670
Instrumentiste (musicien)	545
Interprète (fonction non précisée)	590
Intervieweur	470
Marionnettiste	655
Metteur en scène	300
Mime	535
Montage	370
Musicien (exécutant)	545
Narrateur (voix)	550
Orchestre	545
Participant (personne interviewée)	460
Présentateur (d'une émission de télévision, de radio, etc.)	605
Réalisateur	300
Scénario	690
Scénographe	632
Son (ingénieur du son)	670
Voix parlée	550

## 10. Informations codées

### 10.1. Champ 101 *Langue du document*

#### Indicateur :

**0** (« *langue originale* ») : le document figure sur le vidéogramme uniquement dans sa (ses) langue(s) originale(s) — même s'il est sous-titré dans une ou plusieurs autre(s) langue(s).

**1** (« *traduction* ») : le document figure sur le vidéogramme uniquement dans une version doublée dans une langue autre que sa (ses) langue(s) originale(s) — même s'il est sous-titré dans une ou plusieurs autre(s) langue(s).

**2** (« *contient traduction autre que résumés* ») :

a) le document figure sur le vidéogramme dans sa (ses) langue(s) originale(s) *et* dans au moins une version doublée dans une langue autre que sa (ses) langue(s) originale(s) — même s'il est sous-titré dans une ou plusieurs autre(s) langue(s).

b) le document figure sur le vidéogramme dans sa (ses) langue(s) originale(s) *et* certaines séquences sont doublées dans une autre langue.

#### Sous-champs :

La langue de la bande-son du document audiovisuel est fournie dans le sous-champ \$a (« Langue du texte » dans la grille de saisie). Lorsque plusieurs langues sont présentes dans le document, elles peuvent chacune être indiquées : le \$a est répétable (négliger les langues dont l'usage est accessoire dans le document catalogué).

Lorsque le document est doublé, la langue originale se note en \$c (« langue de l'œuvre originale »).

La / les langue(s) des sous-titres se donne dans un sous-champ spécifique (\$j), de même que celle(s) des *commentaires* de la brochure d'accompagnement (\$i) et celle(s) du livret (opéra, opérette, comédie musicale...) ou des textes / paroles dits ou chantés (\$h). \$h s'emploie en fait pour toute transcription de textes présents dans le vidéogramme.

Tous ces sous-champs sont répétables si besoin est.

#### Exemple 55

101 0# \$a fre \$a bre \$j fre

200 1# \$a La @fête des bigoudènes \$b Images animées \$d = Gouel ar bigoudened \$f ...

300 ## \$a En français et en breton sous-titré en français

*Commentaire : cette cassette vidéo produite par France 3 Ouest est commentée en français mais comporte de très nombreuses interviews et séquences en breton. Ces dernières sont sous-titrées en français. Indicateur à 0 (aucun doublage).*

#### Exemple 56

101 0# \$a rus \$i fre \$i eng \$i ger \$j fre \$j eng \$j ger

200 1# \$a @Richter l'insoumis \$b Images animées \$f Bruno Monsaingeon, réal. \$g Sviatoslav Richter... [et al.], participants

300 ## \$a Principalement en russe. Sous-titres en français, anglais, allemand

*Commentaire : ce DVD double face, consistant en une longue interview (en russe) du pianiste Sviatoslav Richter illustrée de documents d'archive (dont de nombreux extraits de concerts), comporte également des interviews d'autres personnalités (Arthur Rubinstein, Glenn Gould,...) réalisées éventuellement dans d'autres langues. Ces interventions sont courtes, et les langues en question n'ont donc pas été codées en \$a.*

*Les sous-titres sont affichables à la demande dans trois langues différentes (français, anglais, allemand). La brochure d'accompagnement est rédigée dans ces trois mêmes langues. Indicateur à 0 (aucun doublage).*

**Exemple 57****101 1# \$a fre \$c ita****200 1# \$a Les @travaux d'Hercule \$b Images animées \$f Pietro Francisci, réal. \$g ...**

*Commentaire : cette cassette vidéo contient un film italien doublé en français : indicateur à 1, langue originale en \$c.*

**Exemple 58****101 2# \$a fin \$a fre \$c fin \$j fre****200 1# \$a @Mies vailla menneisyttä \$b Images animées \$d = L'homme sans passé \$f Aki Kaurismäki, réal.****300 ## \$a Version originale en finnois sous-titrée en français. Version doublée en français**

*Commentaire : ce DVD contient la version originale finnoise du film avec sous-titres français, de même que la version doublée en français. Indicateur à 2. Le finnois est repris en \$c (il est langue originale pour la version doublée en français), et le français en \$j (langues des sous-titres pour la version originale en finnois).*

**Exemple 59****101 2# \$a ita \$a fre \$c ita \$j fre****200 1# \$a @Francesco, giullare di Dio \$b Images animées \$d = Onze fioretti de François d'Assise \$f Roberto Rossellini, réal., scénario \$g Renzo Rossellini, mus. \$g Luigi Giacosi, prod. \$g Otello Martelli, dir. fotogr. \$g [interprètes pris de la vie réelle] \$c Anno uno \$f Roberto Rossellini, réal. \$g Roberto Rossellini, Marcella Mariani, Luciano Scaffa, scénario \$g Mario Nascimbene, mus. \$g Sergio Iacobis, prod. \$g Mario Montuori, dir. fotogr. \$g Luigi Vannucchi, Dominique Darel, Rita Calderoni, Valeria Sabel, Carlos de Carvalho, Gianni Rizzo, Carlo Bagno... [et al.], act.****300 ## \$a « Francesco, giullare di Dio » : version originale en italien sous-titrée en français et version doublée en français. « Anno uno » : version originale en italien sous-titrée en français****423 ## \$t @Anno uno****510 ## \$a @Onze fioretti de François d'Assise**

*Commentaire : ce DVD double face contient deux films de Rossellini (Francesco, giullare di Dio et Anno uno), chacun dans sa version originale italienne avec sous-titres français. Le premier des deux peut en outre être visualisé en version doublée en français. Indicateur à 2. L'italien est repris en \$c (il est langue originale pour la version doublée en français de Francesco...), et le français en \$j (langues des sous-titres pour les versions originales en italien).*

## 10.2. Champ 115 *Images projetées, vidéogrammes et films*

**Type de document**

c : enregistrement

a : film  
b : document à projeter  
c : enregistrement vidéo

**Longueur**

107

Durée, en minutes

Le plus souvent (s'applique aussi aux DVD)

**Couleur**

a : noir et blanc  
b : couleur  
c : combinaison de noir et blanc et de couleur  
u : inconnu  
z : autres (sépia, colonié, etc.)

En fonction du document

**Son**

a : son sur le document  
b : piste sonore séparée  
u : inconnu  
y : pas de bande son

Si « sonore » ou « muet » en 215\$c (cf. 5.3).

Si « silencieux » en 215\$c (cf. 5.3).

**Support son**

a : piste son optique sur le film  
b : piste son magnétique sur le film  
c : bande magnétique audio en cartouche  
d : disque sonore  
e : bande magnétique audio en bobine  
f : bande magnétique audio en cassette  
g : piste son optique et magnétique sur le film  
h : bande vidéo  
i : vidéodisque  
u : inconnu  
x : muet  
z : autre

Pour les vidéocassettes

Pour les DVD

**Présentation matérielle**

a : film en bobine  
b : film en cartouche  
c : film en cassette  
d : autre type de film  
g : film fixe en cartouche  
h : film en courtes bandes  
i : autres types de films fixes  
j : film fixe en rouleau  
k : (jeu de) diapositives, vues stéréoscopiques  
l : transparents  
u : inconnu  
x : ce n'est pas un film ou un document projetable  
z : autres présentations matérielles

**Largeur ou dimension**

a : 8 mm  
b : super 8 mm  
c : 9,5 mm  
d : 16 mm  
e : 28 mm  
f : 35 mm  
g : 70 mm  
k : 2¼x2¼ pouces  
l : 2x2 pouces  
m : ¾ de pouce  
n : ¼ de pouce  
o : ½ pouce  
p : 1 pouce  
q : 2 pouces  
r : 8x10 pouces  
s : 4x5 pouces  
t : 5x7 pouces  
u : 7x7 pouces  
v : 8x8 pouces  
w : 9x9 pouces  
x : 10x10 pouces  
z : aucun de ces cas

Le plus fréquent pour les vidéocassettes

Pour les DVD

Si vidéo ou DVD

### Technique

a : animation  
 b : prise de vue en direct  
 c : animation et prise de vue endirect  
 u : non précisé/inconnu  
 x : ce n'est un film ou une vidéo  
 z : autres

Suivant le cas

Si vidéo ou DVD

### Format du film

a : format normalisé avec son  
 b : sans anamorphose  
 c : 3D  
 d : anamorphose  
 e : format normalisé muet  
 f : autre format en grand écran  
 u : inconnu  
 x : ce n'est pas un film  
 z : autres

### Matériel d'accompagnement

a : cliché tiré du film  
 b : script  
 c : affiche  
 d : programme et press-book  
 e : lobby cards  
 f : manuel d'instruction  
 g : partition ou autre présentation  
 h : esquisse ou projet de costumes  
 z : autres matériels d'accompagnement

Le plus souvent

Si vidéocassette

Si DVD

### Présentation matérielle (vidéo)

a : cartouche vidéo  
 b : vidéodisque  
 c : vidéo cassette  
 d : bobine vidéo  
 e : enregistrement vidéo électronique  
 x : ce n'est pas une vidéo  
 z : autre type de vidéo

### Format (vidéo)

a : Beta  
 b : VHS  
 c : U-matic  
 d : EIAJ  
 e : type C  
 f : quadruplex  
 g : vidéodisque laser  
 h : CED  
 i : V2000  
 j : vidéo 8  
 k : DVD  
 u : inconnu  
 x : ce n'est pas une vidéo  
 z : autre

Le plus fréquent pour les vidéocassettes

DVD

### Support de l'émulsion

a : film de sécurité  
 b : support film autre/sécurité  
 c : synthétique  
 u : inconnu  
 v : supports variés  
 x : ce n'est pas une image projetée  
 z : autre

Si vidéocassette ou DVD

### Support secondaire

a : carton  
 b : verre  
 c : synthétique  
 d : métal  
 e : métal et verre  
 f : synthétique  
 u : inconnu  
 x : ce n'est pas une image projetée  
 y : non présent  
 z : autre

### Normes de diffusion (vidéo)

a : 405 lignes  
 b : 525  
 c : 625 PAL  
 d : 625 SECAM  
 g : 1125 lignes

Le plus fréquent pour les DVD zone 1 (NTSC)

Le plus fréquent pour les DVD zone 2

Si vidéocassette ou DVD



Le reste de la grille correspond au sous-champ \$b du format d'échange (de *Copie – génération* à *Date de contrôle du film*). Ces données sont sans objet pour les vidéogrammes édités en nombre.

Quant à la case *Durée (en HHMMSS)*, elle ne s'applique pas aux images animées (elle correspond au champ 127 des enregistrements sonores et de la musique imprimée).